

Envoyé en préfecture le 30/05/2024

Reçu en préfecture le 30/05/2024

Publié le 30/05/2024

ID : 001-200070118-20240528-DEL_24_05_28_01-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 mai 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 27

Représentés : 4

Absents : 9

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mai et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 22 mai 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, M. Gaëtan FAUVAIN, , Mme Fabienne GIMARET, Mme Catherine GUTIERREZ, Mme Isabelle HELIN, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Lucien MOLINES, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Denis SAUJOT, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Dominique VIOT,

Étaient absents : M. Jean-Pierre CHAMPION (pouvoir à M. Franck CALAS), Mme Carole FAUVETTE (pouvoir à M. Philippe PROST), Mme Marie-Ange FAVEL, M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), M. Richard LABALME (pouvoir à Mme Marie-Jeanne VERCHERAT), M. Thierry MICHAL, Mme Christelle PAGET, M. Roger RIBOLLET, M. Maurice VOISIN,

Secrétaire de séance : Mme Marie-Jeanne VERCHERAT

N°2024/05/28/01 – Présentation du Diagnostic du Projet Alimentaire Territorial (PAT) Dombes Saône Vallée et Val de Saône Centre

VU la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, issue des États Généraux de l'alimentation (EGalim),

VU le Plan Climat Air Energie Territorial 2021-2026 approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 27 avril 2021,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2023/05/30/13 du 30 mai 2023 validant la poursuite du projet alimentaire territorial mutualisé sur les territoires des Communautés de Communes Dombes Saône Vallée et Val de Saône Centre et validant la création d'un groupement de commandes entre les deux collectivités,

VU la convention constitutive d'un groupement de commandes entre les communautés de communes Dombes Saône Vallée et Val de Saône Centre signée les 5 et 14 juin 2023, pour l'élaboration du plan d'actions du projet alimentaire territorial mutualisé,

Monsieur le Président rappelle que la mission du groupement TERRALIM / AIR COOP, retenu dans le cadre de ladite convention, consiste en :

- la reprise succincte du diagnostic alimentaire réalisé dans le cadre de la convention tripartite signée le 21 janvier 2021 entre les Communautés de Communes de la Dombes, Dombes Saône Vallée et Val de Saône Centre pour l'adapter à l'échelle des Communautés de Communes Dombes Saône Vallée et Val de Saône Centre, et le faire correspondre avec les attentes du ministère de l'agriculture,
- la construction du plan d'actions du projet alimentaire interterritorial sur la base de la concertation entre acteurs et partenaires territoriaux de l'alimentation et de l'agriculture,
- et la construction de la candidature pour une labellisation « projet alimentaire territorial » auprès du ministère de l'agriculture.

Monsieur le Président indique que le diagnostic a été réalisé.

Celui-ci dresse un état des lieux agricole et alimentaire autour des 4 axes suivants : production, transformation, distribution et restauration collective.

Les enjeux associés à la production sont essentiellement le maintien du foncier agricole et de la transmission des exploitations, la réponse agronomique aux défis du changement climatique, l'augmentation de la résilience du territoire, le développement des productions de qualité.

Les enjeux associés à la transformation sont le maintien de l'activité d'abattage de toutes les activités d'élevage, la relocalisation des filières céréales et le maintien et développement d'outils de transformation collectifs.

Les enjeux associés à la distribution sont le développement des circuits courts par le maillage du territoire de points de vente de produits locaux (accessibilité géographique), la promotion de pratiques d'achat durables, la structuration de filières de qualité pour l'aide alimentaire (accessibilité financière).

Enfin, les enjeux associés à la restauration collective sont la sensibilisation à l'alimentation durable, l'accompagnement à l'atteinte des objectifs de la loi Egalim, la relocalisation des approvisionnements.

Ces enjeux permettent de faire ressortir 5 orientations stratégiques :

- Préserver et valoriser une agriculture locale et adaptée au changement climatique,
- Promouvoir des modes production de qualité,
- Réancrer les circuits d'approvisionnement alimentaires via la relocalisation des filières,
- Favoriser une alimentation locale, saine et accessible à tous,
- Améliorer les pratiques durables de la restauration collective territoriale.

Ces orientations stratégiques seront la base de travail des ateliers de co-constructions du plan d'actions. Les futures actions devront répondre à ces objectifs stratégiques.

VU le diagnostic du Projet Alimentaire Inter-Territorial (PAIT) Dombes Saône Vallée et Val de Saône Centre réalisé et présenté en séance,

VU l'avis favorable de la Commission Environnement du 21 mai 2024,

**Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,**

PREND ACTE du diagnostic du Projet Alimentaire Territorial (PAIT) Dombes Saône Vallée et Val de Saône Centre, ci-annexé.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 28 mai 2024

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le
Et de la publication sur le site internet le
Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX



Diagnostic du PAiT

Diagnostic du Projet Alimentaire interTerritorial Dombes
Saône Vallée et Val de Saône Centre

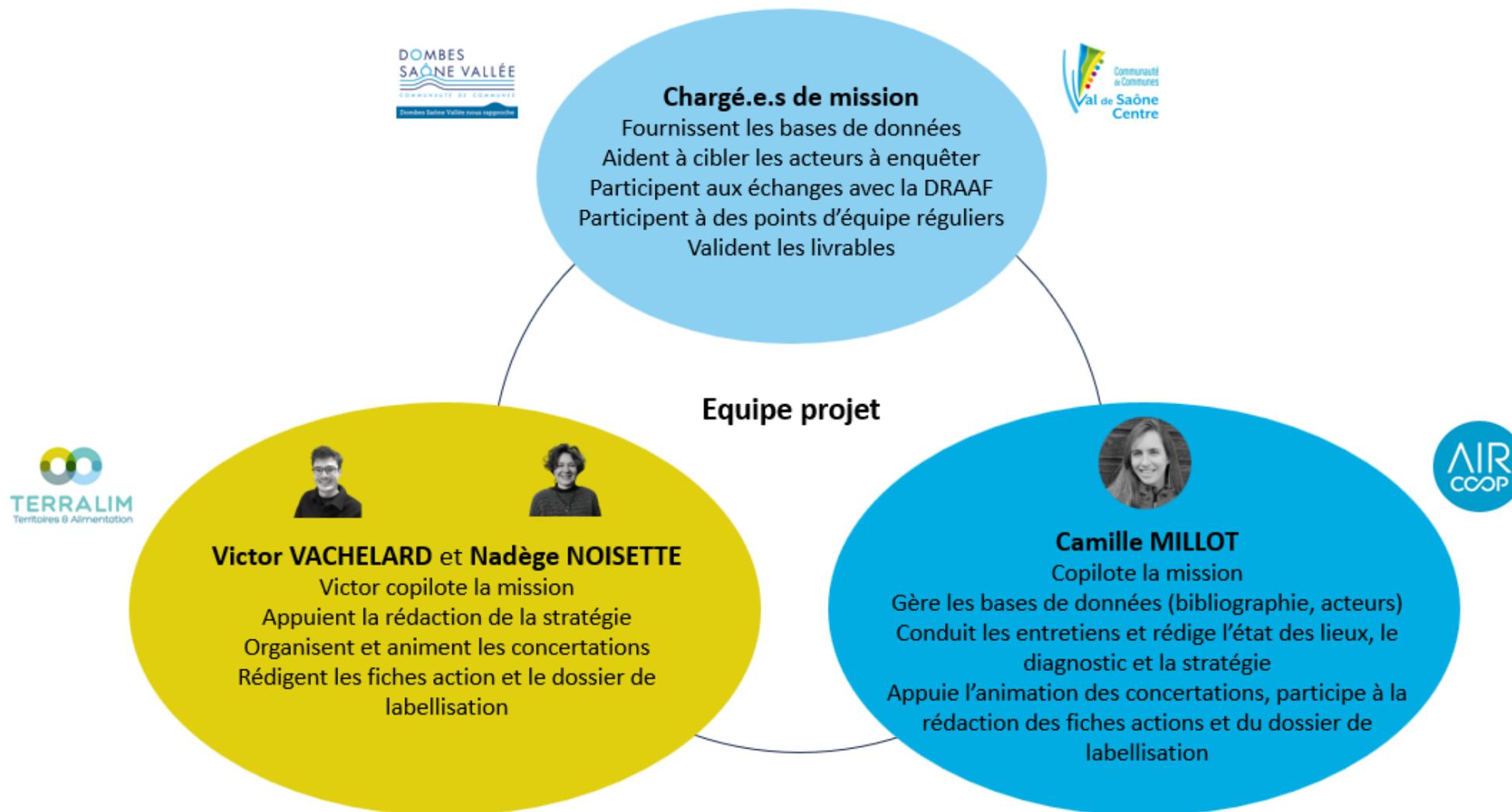
21/05/2024 - Présentation au Comité de Pilotage
Dombes Saône Vallée



Dombes Saône Vallée nous rapproche



Présentation de l'équipe en charge de la mission



Calendrier de travail prévu pour la mission

PHASE n° 1 : Mise à jour de l'état des lieux - Diagnostic

PHASE n° 2 : Elaboration du programme d'actions en concertation

PHASE n° 3 : Rédaction de la candidature

Entretiens

Trois ateliers de concertation

Tableau des actions

Echanges DRAAF

Données quantitatives

Diagnostic du PAiT

Echanges et ingénierie technique

Fiches actions

Mobilisation des partenaires

Candidature PAT

Documents existants

Plan d'actions

Janvier 2024

Mai 2024

Octobre 2024

Décembre 2024

Ordre du jour

I. Introduction : Projets Alimentaires Territoriaux et compétences des collectivités publiques

II. Etat des lieux agricole et alimentaire

2.1. Contexte territorial

2.2. Production

2.3. Transformation

2.4. Distribution

2.5. Restauration collective

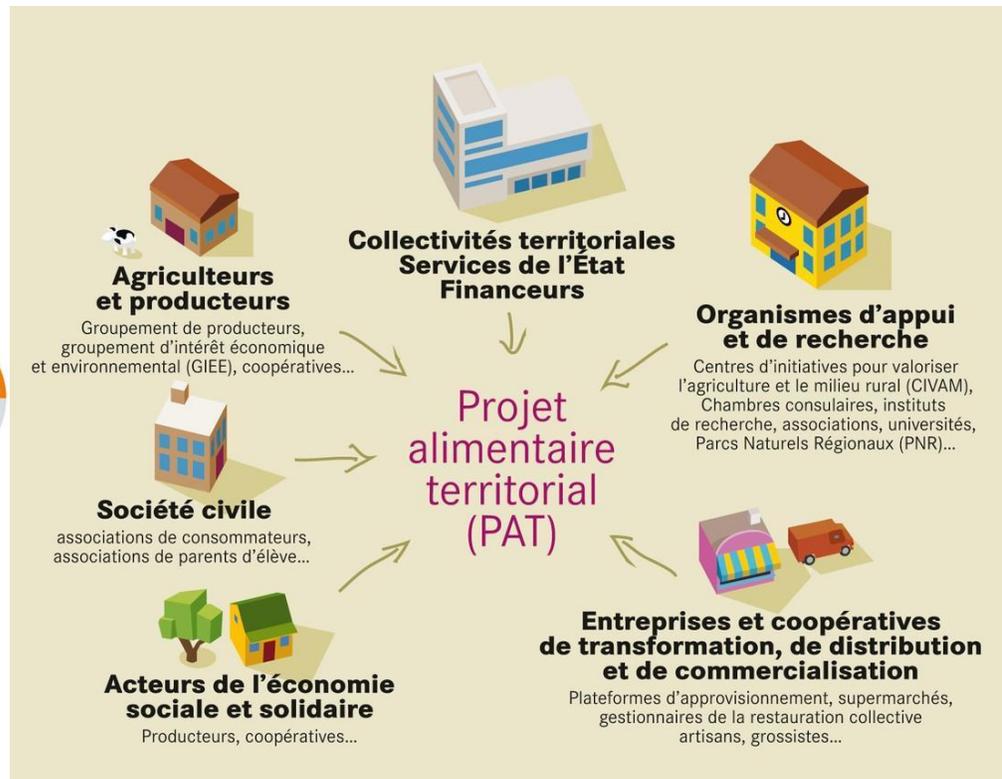
III. Des objectifs opérationnels aux trois ateliers de concertation



TERRALIM
Territoires & Alimentation

La réponse aux enjeux agricoles et alimentaires via les PAT

- Fédérer l'ensemble des acteurs concernés par les enjeux alimentaires locaux... :

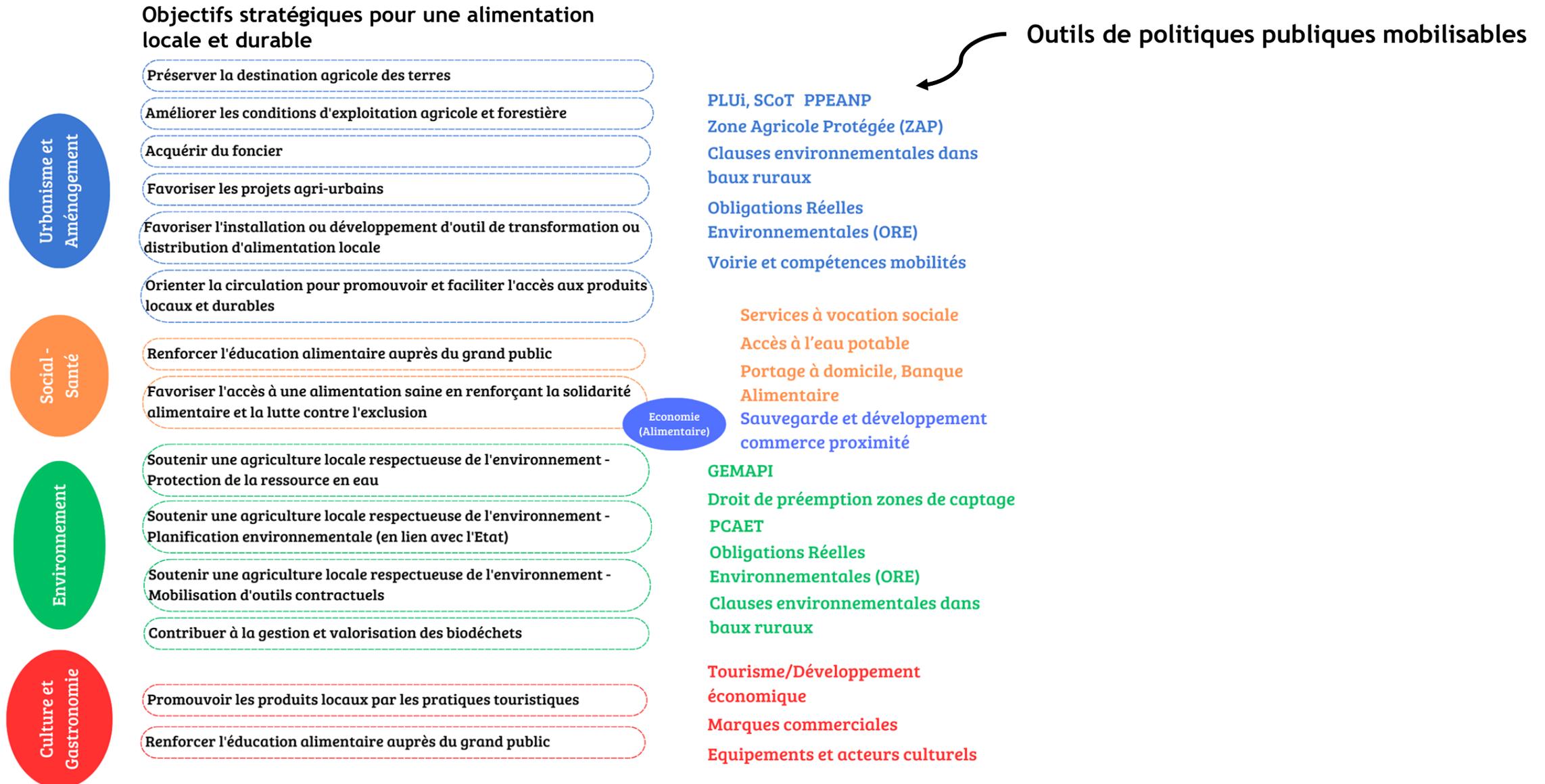


... Pour développer une **agriculture durable** et une **alimentation de qualité** sur les territoires, afin de contribuer à la **consolidation de filières territorialisée** et de construire un **système alimentaire territorial** pensé autour des trois dimensions du développement durable : **économique, environnementale, sociale.**



Les 6 composantes d'un PAT

Les compétences mobilisables par les collectivités par domaine d'action



II. Etat des lieux

2.1. Contexte territorial



TERRALIM
Territoires & Alimentation

Dombes Saône Vallée et Val de Saône Centre : des territoires périurbains, sous l'influence de Lyon et Mâcon

Démographie

34 communes / 61 500 habitants / urbanisation croissante

Paysages

- Paysages variés : prairies humides et alluviales (maraîchage et horticulture)
- Etangs de la Dombes (pisciculture)

Agriculture

- **1,6 %** des actifs en 2020 sur la CC Dombes Saône Vallée
- CC Val de Saône Centre : **3,7 %** des actifs en 2020
- Près des **2/3** de la surface du PAiT est agricole.
- La SAU a diminué de **9 %** entre 2000 et 2020.



SAU : **20 780** ha
(2020)



283 exploitations
(2020)

Corridors

Corridors terrestres

- à préserver
- à renforcer
- à restaurer

Corridors aquatiques

- à préserver
- à renforcer
- à restaurer

Des réservoirs de biodiversité structurants à préserver

- Milieux ouverts et forestiers remarquables
- Zones humides
- Cours d'eau remarquables

Un continuum naturel qui participe au réseau écologique

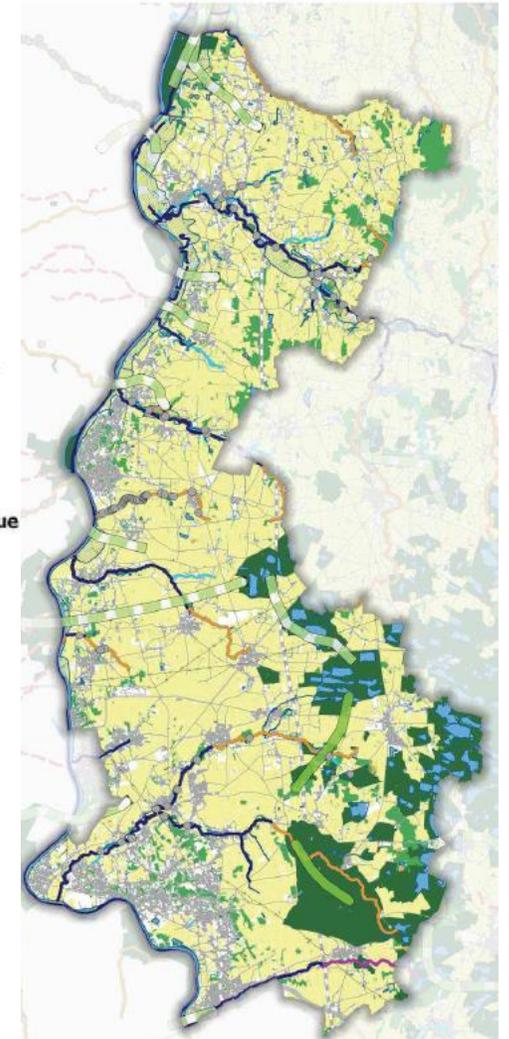
- Réseau bocager, milieux ouverts et forestiers fonctionnels
- Plans d'eau, lac, étangs
- Réseau hydrographique permanent

Des milieux cultivés peu fonctionnels

- Peupleraie
- Cultures

Une fragmentation issue des activités anthropiques

- Voies routières majeures
- Voies routières secondaires
- Voie ferrée
- Bâti
- Obstacles à l'écoulement des cours d'eau
- Lignes électriques



Cartographie des acteurs du système alimentaire du PAiT



Les entretiens menés dans le cadre du diagnostic

	NOM Prénom	Fonction	Raison sociale	Ville	Date
PRODUCTION	MOYNE Paul	Agriculteur en polyculture-élevage (volailles)		Toussieux	01/03/2024
	POMMIER David	Eleveur laitier en polyculture-élevage, maire de Villeneuve, Vice-Président GEMAPI et agriculture à la CCDSV		Villeneuve	25/03/2024
	RAY Jean	Céréaliier, adjoint à Civrieux, référent chambre d'agriculture		Civrieux	29/02/2024
	M. MEUNIER	Eleveur (bovins viande) en polyculture-élevage	GAEC reconnu Meunier	Montceaux	21/03/2024
	PERRAUD Patrick	Agriculteur en polyculture-polyélevage bio (bovins, porcins, volailles)	Ferme du Tang	Illiat	27/03/2024
	MOREL Florian	Maraîcher		St-Didier-sur-Chalaronne	08/03/2024
	LABALME Richard	Eleveur en polyculture-polyélevage (volailles, bovins viande), élu communautaire, maire d'Illiat		Illiat	27/02/2024
	FARFOUILLON Didier	Eleveur laitier en polyculture-élevage, élu à la chambre d'agriculture		Francheleins	29/02/2024
	DE CLERCQ Domitille	Directrice	Lycée agricole de Cibeins	Cibeins	29/02/2024
TRANSFORMATION/ DISTRIBUTION	GUINET Maxime	Eleveur, transformateur, distributeur	Ferme de Collonge	Francheleins	21/03/2024
	BATEL Ugo	Responsable énergies renouvelables	Oxyane		01/03/2024
RESTAURATION COLLECTIVE	GIMET Charlène	Responsable opérationnelle Tiers Lieu le 96	Valhorizon / Le 96	Trévoux	26/03/2024
	MILLOT Patrice	Directeur	RPC	Manziat	29/02/2024
	DESCLOZEAUX Isabelle	Responsable Projet Alimentaire Territorial, Education	Sodexo	Lyon	08/03/2024

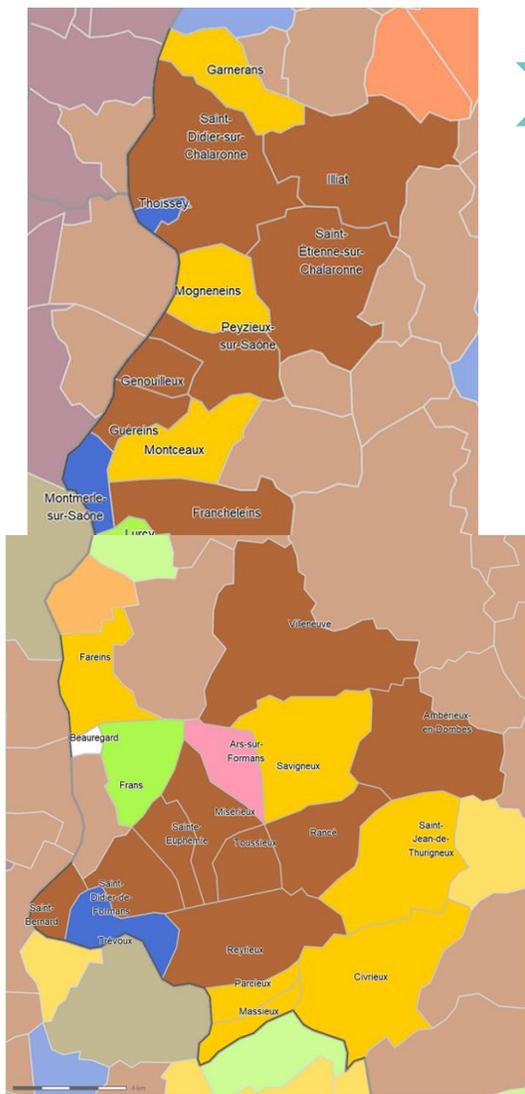
II. Etat des lieux

2.2. Production agricole



TERRALIM
Territoires & Alimentation

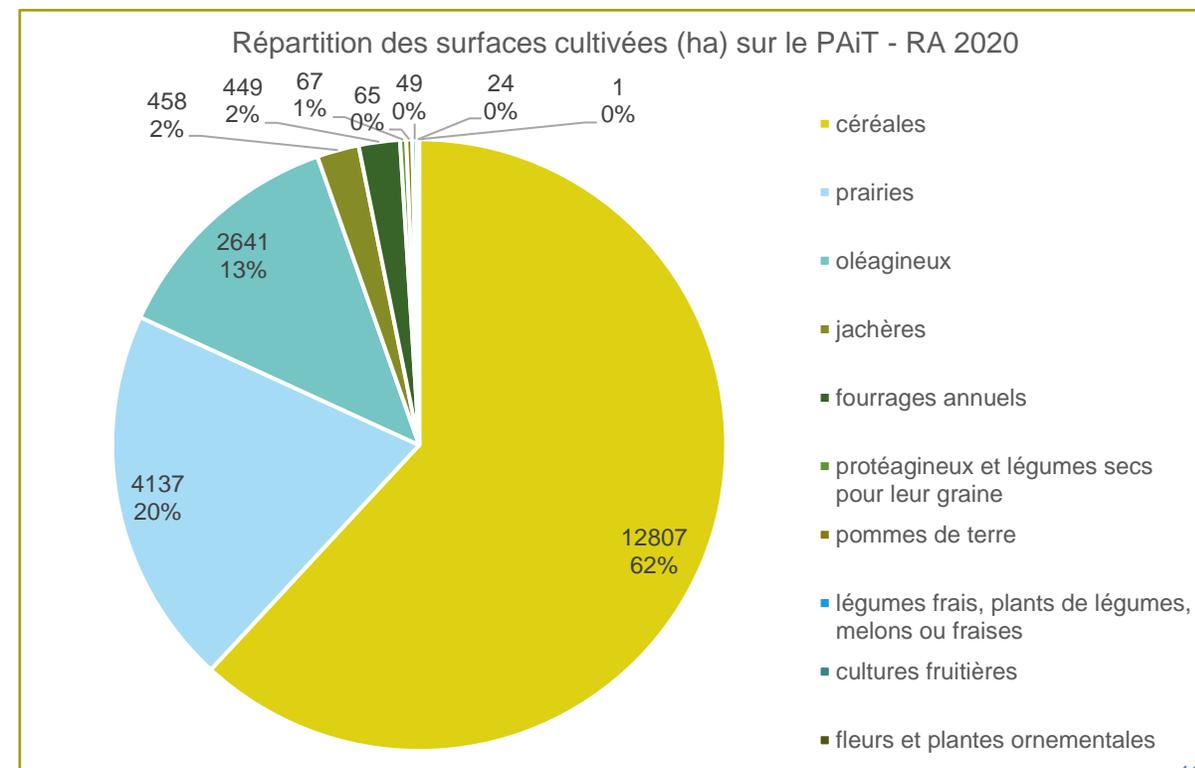
Vision globale de l'agriculture sur le territoire du PAiT



- Le territoire du PAiT est très fortement tourné vers l'élevage (bovin, volailles, puis porcin et ovin à la marge) et les grandes cultures (99 % des surfaces), avec une quasi-absence des filières fruits et légumes.
- Cette dernière se développe tout de même sur les bords de la Saône.

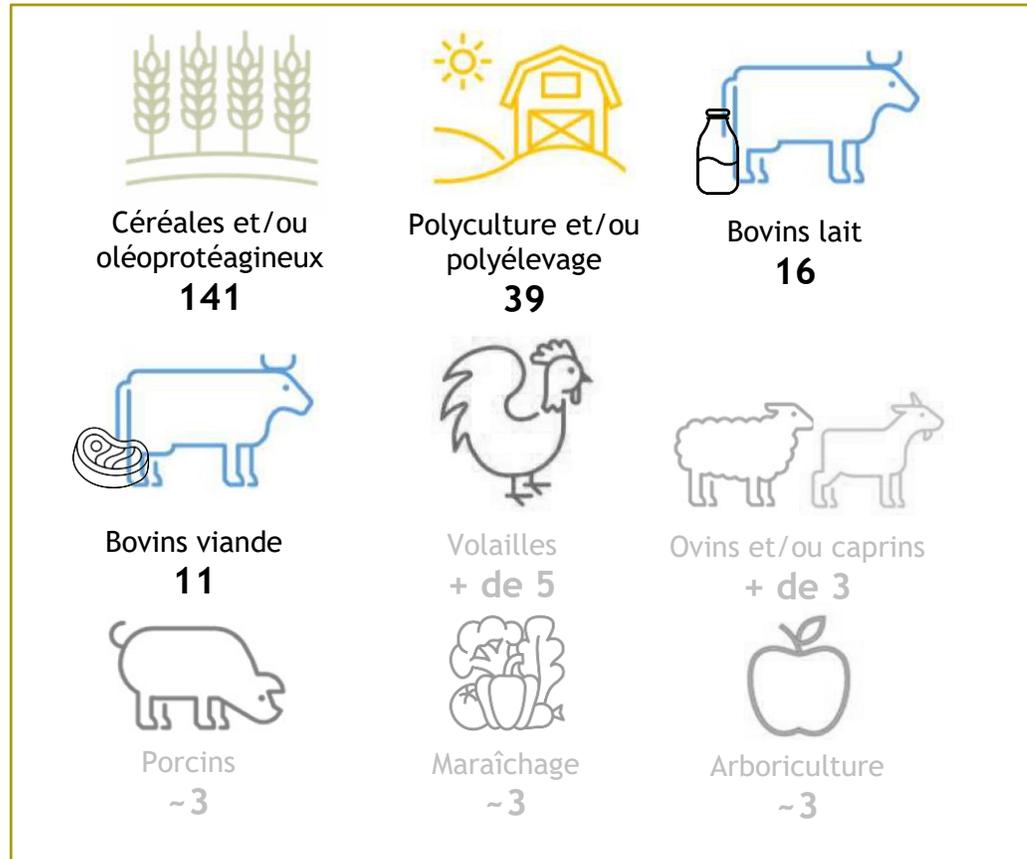
Orientations technico-économiques communales

- céréales et/ou oléoprotéagineux
- autres grandes cultures
- fruits ou autres cultures permanentes
- légumes ou champignons
- fleurs et/ou horticulture diverse
- viticulture
- bovins lait
- bovins viande
- bovins mixtes
- équidés et/ou autres herbivores
- ovins ou caprins
- porcins
- combinaisons de granivores (porcins, volailles)
- volailles
- polyculture et/ou polyélevage
- non classées
- sans exploitation



Structuration des filières sur le territoire du PAiT

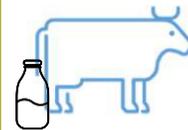
Nombre d'exploitations par Orientation technico-économique (production principale)



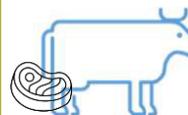
Sources : AGRESTE, Recensement Agricole 2020 ; Diagnostic du Projet Alimentaire Inter Territorial Dombes Val de Saône 2021



- 2 grands organismes stockeurs sur le territoire : **Oxyane et Ets Bernard.**
- Pas de transformation à la ferme
- 2 % des surfaces AB



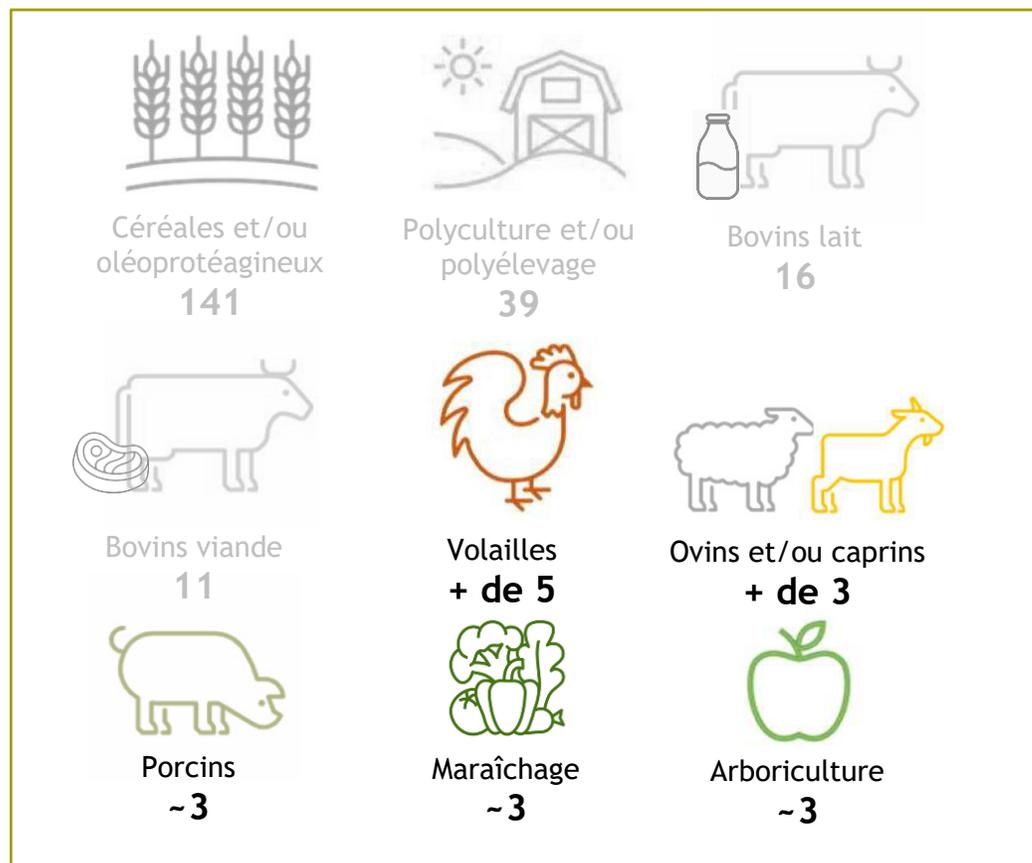
- Transformation en fromage par la **laiterie Bressor** ou la laiterie d'Étrez.
- Moins de 5 exploitations font de la transformation à la ferme.
- La **polyculture-élevage a perdu un tiers de ses exploitations** en 10 ans.



- Vente en Italie pour l'engraissement
- Abattage à Bourg-en-Bresse
- **17 exploitations découpent et/ou transforment à la ferme.**

Structuration des filières sur le territoire du PAiT

Nombre d'exploitations par Orientation technico-économique (production principale)



Sources : AGRESTE, Recensement Agricole 2020 ; Diagnostic du Projet Alimentaire Inter Territorial Dombes Val de Saône 2021



- Filière très structurée, avec des outils (reproduction, accoueurs, abattoirs) sur le territoire et à proximité.
- Plusieurs abattoirs à la ferme.



- Peu représentées : environ 3 exploitations sur le territoire.



- 1 % des exploitations du territoire (grosse diminution / 2010)

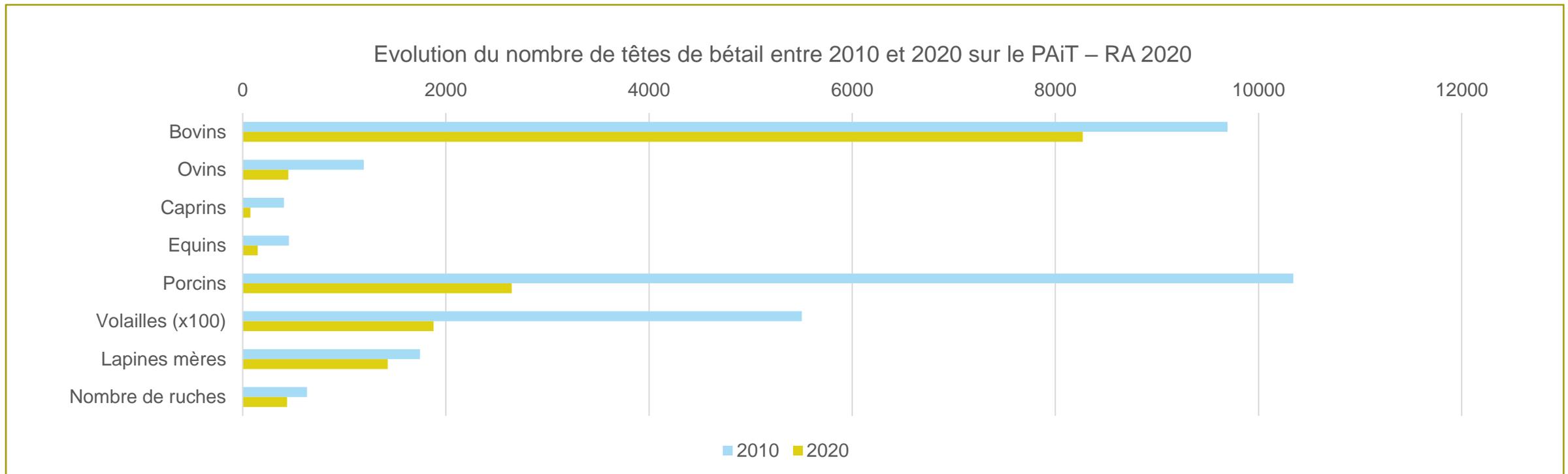


- Quasiment pas d'**arboriculture** (- 4 exploitations).



- Environ 3 exploitations sur le territoire pour 49 ha de cultures.
- 3 ha en bio.
- Transformation à la ferme.

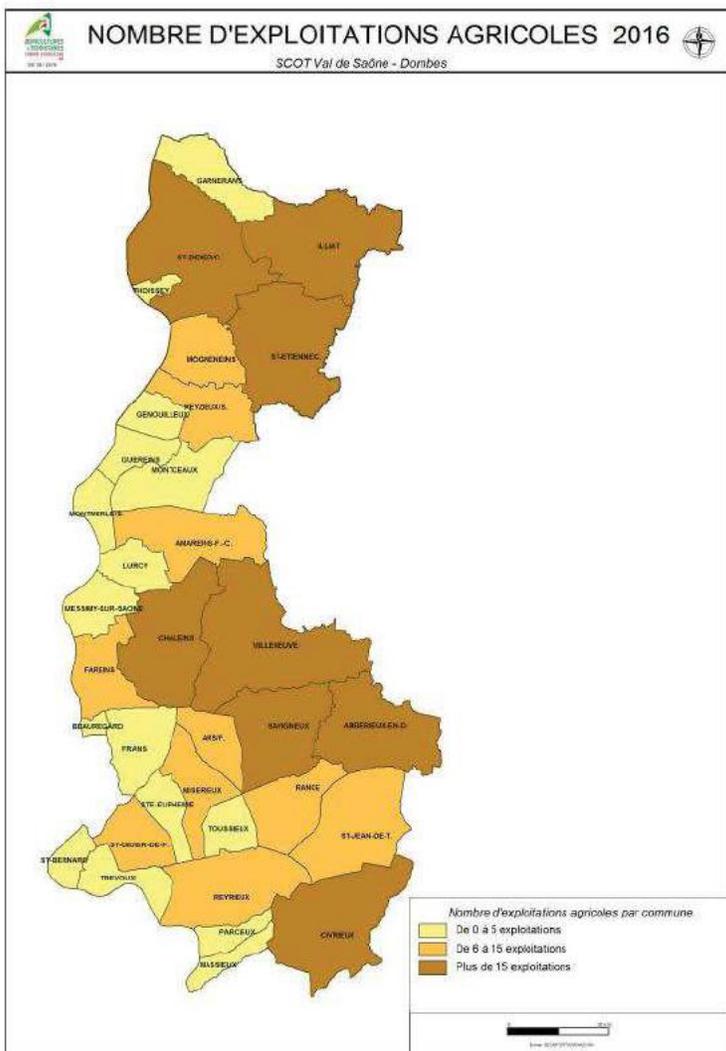
Structuration des filières sur le territoire du PAiT



Entre 2010 et 2020, tous les types d'élevage ont reculé sur le territoire du PAiT.

Sources : AGRESTE, Recensement Agricole 2020 ; Diagnostic du Projet Alimentaire Inter Territorial Dombes Val de Saône 2021

Maintien du foncier agricole

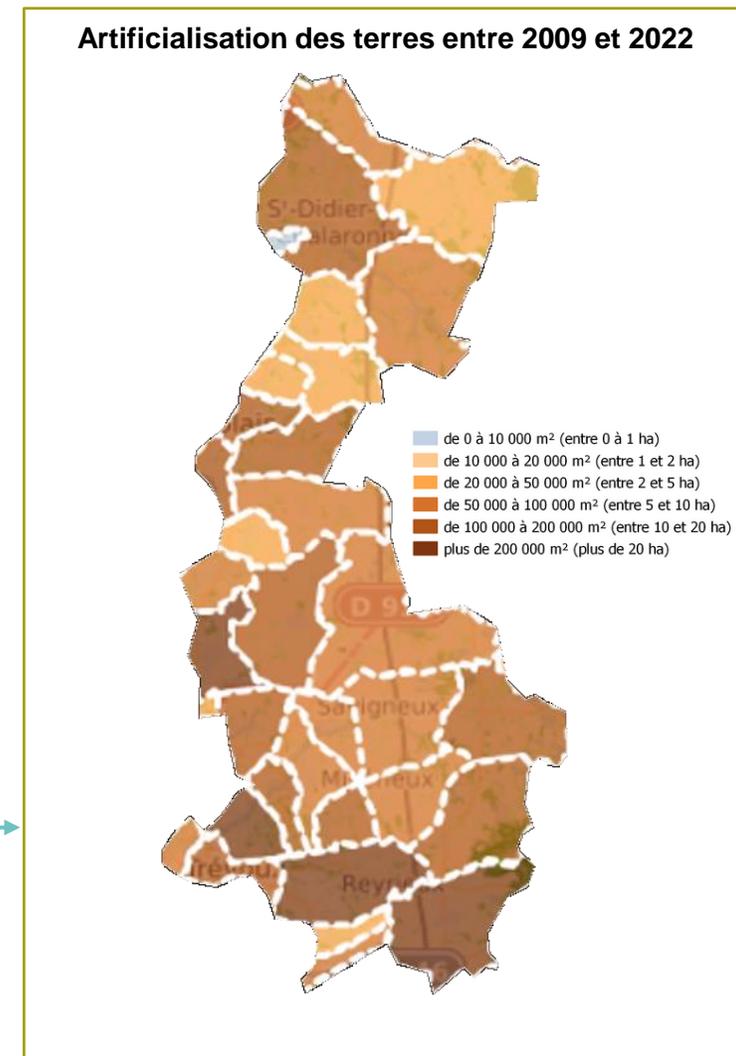


Source : diagnostic agricole de la Chambre d'agriculture de l'Ain, 2016

- **876 ha de SAU** entre 2010 et 2020
- Les communes de Civrieux, Reyrieux, St Didier de Formans, et Fareins sont les territoires où le plus de surfaces ont été artificialisées
- 65 % des sols artificialisés ont servi à la construction d'habitations



Circulation des outils agricoles en zone urbaine
Multiplication des flux routiers d'engins agricoles (nombreux bâtiments agricoles)
Perte de foncier (notamment parcelles de proximité pour l'élevage) et contraintes à l'agrandissement
Augmentation du morcellement parcellaire



Source : Cartagene, Cerema, 2022

Concentration des surfaces au sein de quelques exploitations



54%

Forte diminution du nombre de **fermes** depuis 2000, principalement de petite et moyenne taille (contre 36 % au national)
283 exploitations agricoles en 2020



X2 de la **Surface Agricole Utile moyenne** d'une exploitation agricole entre 2000 et 2020 (74 ha)

« A Villeneuve on était 20 producteurs de vaches il y a 20 ans, on est plus que 4 aujourd'hui ! »

Eleveur laitier, Villeneuve

- **Concentration des surfaces** au sein des plus grandes exploitations agricoles, peu diversifiées + des surfaces de plus en plus grandes, engendrant des investissements très lourds = **Accroissement des risques**
- Une **reprise agricole difficile** : faibles rémunérations, coût de l'installation, perte d'attractivité des filières élevage, incertitude sur l'avenir (changement climatique)
- Nécessité de donner l'envie et les moyens aux jeunes de s'installer, et notamment aux jeunes femmes

« La concurrence foncière est forte. Je voulais m'agrandir de 7 ha, mais les terrains sont partis à l'agrandissement. Pourtant j'étais en installation ! »

Maraîcher, St-Didier-sur-Chalaronne

« Lyon est en train de nous manger peu à peu (raréfaction du foncier). »

Eleveur de volailles, Toussieux

Transmission des exploitations et résilience en cas d'aléas



Age moyen des agriculteurs en 2020 : **51 ans**



28 % de fermes dont le chef d'exploitation a plus de **60 ans**



Parmi ceux-là, **9 %** ne savent pas comment transmettre leur ferme (soit **4 %** de la SAU totale)

Transmission des exploitations menacées, notamment en élevage (porcin, volaille surtout).



63 % d'exploitations individuelles en 2020
→ une résilience plus faible en cas d'aléas (climatiques, de santé)

« On se connaît tous dans la région, mais on est assez individualistes : il y a une concurrence entre agriculteurs pour avoir accès aux terrains. »

Eleveur de volailles, Toussieux

« Ca risque de pas mal bouger sur 10 ans, beaucoup d'agriculteurs vont partir à la retraite. Il y a quelques jeunes qui veulent s'installer, mais les fermes vont être compliquées à reprendre : elles sont très grosses et mal valorisées. »

Eleveur bovins viande, Montceaux

Labels et signes de qualité sur le territoire du PAiT

SIGNES D'IDENTIFICATION DE LA QUALITE ET DE L'ORIGINE (SIQO) DES PRODUITS



- IGP volailles de l'Ain (tout le département + territoires limitrophes)

Au Nord du PAiT :



- AOC - AOP Beurre de Bresse
- AOC - AOP Crème de Bresse
- AOC - AOP Volaille de Bresse

→ Concerne **15 exploitations** du territoire

MARQUES LOCALES



Regroupe des producteurs et artisans ayant comme dénominateur commun des produits de l'Ain dont les 9 produits AOC/AOP du département.



Créée en août 2019, rassemble une centaine d'éleveurs avec pour objectif de fournir la restauration scolaire et la grande distribution.

AGRICULTURE BIOLOGIQUE



- 2,5 % de la SAU labellisée bio, soit **14 exploitations** sur les 283 que compte le PAiT (soit 5 % des exploitations, contre 12 % au national), principalement en céréales (1 % de la SAU céréalière).

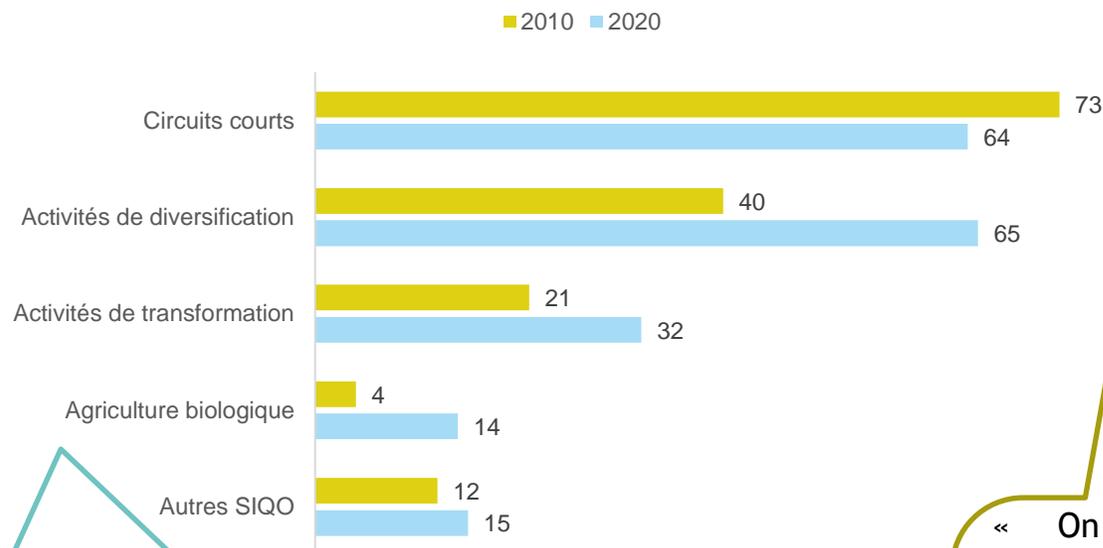
Une agriculture de qualité, intéressante pour répondre à la Loi Egalim, mais où le label bio peine à prendre sa place.

Des dynamiques locales à prendre en considération dans la démarche de PAiT.

Pas de produit marquant l'identité du PAiT (cf Poissons des Dombes sur le territoire voisin).

Démarches de valorisation des productions

Evolution du nombre d'exploitations engagées dans une démarche de valorisation entre 2010 et 2020 sur le PAiT



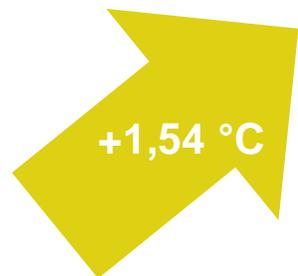
« J'ai eu la boule au ventre pendant 3 ans de passer en bio : comment maîtriser l'herbe ? L'herbe pour moi c'est pas grand chose aujourd'hui. C'est pas facile de sortir de son nid douillet. J'ai fait beaucoup de formations sur l'élevage bio, l'alimentation des animaux. C'est grâce à ces formations Vivéa et à l'accompagnement du réseau que j'ai changé. Je suis le seul en bio dans mon secteur. »

Eleveur en polyculture-polyélevage, Illiat

« On a commencé en 92, on a été les premiers à faire de la vente directe à la ferme. J'ai tout créé de moi-même, c'était pas à la mode à l'époque, les gens allaient plutôt au marché. J'étais le seul, donc ça marchait très bien. Il y a de la concurrence aujourd'hui : beaucoup de fermes alentours pratiquent la vente directe. »

Eleveur de volailles, Toussieux

Agriculture et changement climatique sur le territoire du PAiT



En 63 ans (1959 - 2021), la **température moyenne annuelle** a augmenté de **1,54 °C** dans l'Ain.



En 63 ans (1959 - 2021), le **nombre de jours estivaux par an** a augmenté de **27,5** dans l'Ain.

Autres conséquences du changement climatique sur le territoire du PAiT



Maïs : avancement des stades phénologiques, date de maturité plus précoce. Culture possible de variétés plus tardives. Maïs grain : **diminution des rendements**.



Evolution du niveau des nappes souterraines : tendance significative à la baisse dans l'Ain. **Diminution de la recharge** à l'horizon 2050-2070 (- 30 %).



Hausse des événements climatiques extrêmes (précipitations, sécheresses) → accentuation des phénomènes d'érosion et de **dégradation des sols**.

Agriculture et changement climatique : quelles adaptations ?

« A cause du changement climatique, le temps de pâturage est plus court, autour du 20 août on a plus rien à cause des chaleurs énormes. Pourtant nos terres sont humides. Ca nous oblige à travailler différemment : **semi direct**, on supprime labour... C'est un mal pour un bien ! On relance la biodiversité grâce au **non labour**. On fait plus de rendements aujourd'hui, on économise sur le matériel, le pétrole... Je me sers des évènements pour avancer. Mon fils bouge aussi. Dans les prairies, on sème des **légumineuses**, on épand du **lisier**... **On est plus performants aujourd'hui qu'il y a 20 ans.** »

Eleveur laitier en polyculture-élevage, Villeneuve



« Ca fait 2 - 3 ans qu'il y a de grosses sécheresses. Mes maïs n'ont pas soif grâce au **compost et au non travail du sol.** »

Agriculteur en polyculture-polyélevage, Illiat

« On est en bord de Saône, on bénéficie de la nappe de la Saône. Cet automne il n'y a pas eu de pluie, ça a été vraiment dur : on avait planté 1,5 ha d'épinards plein champ, **on en a ramassé 0** alors qu'on a arrosé la nuit. Ca a été très dur financièrement et mentalement. C'est pour ça qu'on met une **serre** aujourd'hui. »

Maraîcher, St-Didier-sur-Chalaronne

« On est dans un groupe 30 000, il a 3 ans. Avec l'appui d'un conseiller, on va travailler sur le **désherbage mécanique**, notamment pour les cardons. La CA01 organise des ateliers de démonstration. On travaille aussi sur l'eau et sur les **couverts végétaux.** »

Céréaliier, Civrieux

Agriculture, eau et sols

CAPTAGES

- **4 zones de captage** d'eau potable sur le territoire du PAiT : St Didier sur Chalaronne, Guereins, Massieux, Civrieux. Les captages de Massieux et Civrieux sont classés comme **prioritaires** par le SDAGE.

Source : SCoT Val de Saône Dombes, 2020

DRAINAGE AGRICOLE

Beaucoup de parcelles du territoire sont équipés de drains. Ces derniers s'accompagnent d'externalités négatives : qualité des eaux rejetées, exacerbation des périodes de sécheresse, dégradation des sols, impact sur le ruissellement, etc.

IRRIGATION

- **3 % des surfaces agricoles** sont irriguées sur le PAiT en 2020
- Irrigation maîtrisée grâce à une **grande réserve utile des sols**, et à une eau souterraine relativement accessible.

Sources : AGRESTE, Recensement agricole 2020 ; PTGE Eau Ain-Dombes-Saône 2050, rapport de phase 2

EROSION DES SOLS

- Augmentation de la surface en maïs, notamment dans les pentes où l'élevage était auparavant présent ;
- Travail du sol dans le sens de la pente ;
- Diminution des surfaces en haies suite au remembrement ;
- Augmentation des surfaces urbanisées notamment sur les secteurs en pente.

Source : Etude de protection contre les inondations et l'érosion des sols, Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du canton de Trévoux et environs Communes de Chaleins et Fareins

« Je vois les quantités de terre végétale dans les sols en pente qui arrivent dans les rivières ! Le **ruissellement** et le **labour** provoquent l'érosion. »

Eleveur laitier, Villeneuve

« Le **potentiel hydrique du sol** est important. Nos terres sont humides. Malgré les chaleurs énormes depuis 2 ans, je n'irrigue pas. »

Eleveur laitier, Villeneuve

Agriculture, eau et sols

Photographie aérienne de Fareins en 2024



Photographie aérienne de Fareins entre 1950 et 1965



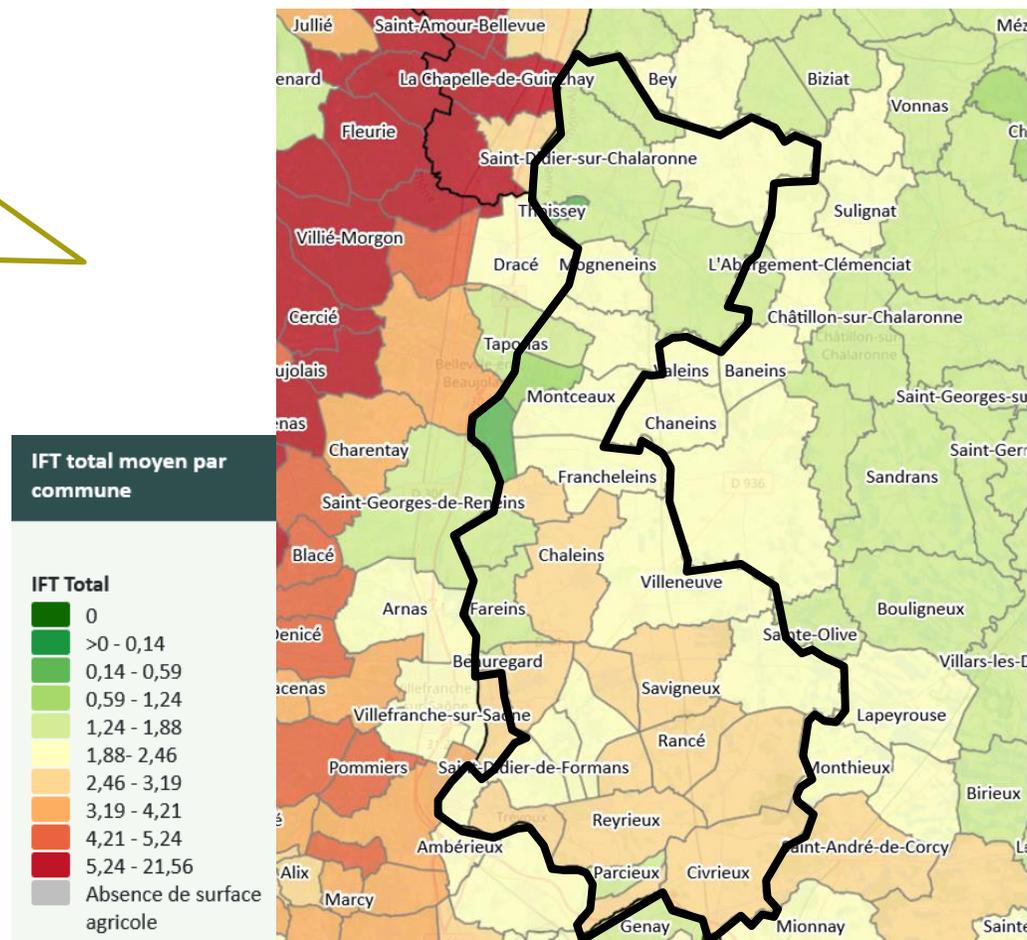
→ Augmentation de l'urbanisation, remembrement des parcelles, suppression de haies

Des enjeux de conciliation entre agriculture et environnement

« J'aimerais que le modèle de polyculture-élevage, qui a été déserté au profit des céréales, se redéveloppe sur le territoire. »

Agriculteur en polyculture-polyélevage, Illiat

Indice de Fréquence de Traitement Phytosanitaire sur les surfaces agricoles



Sources : carte Adonis de Solagro, Reussir.fr

La production sur le PAiT - Synthèse des enjeux

Orientation stratégique n°1

Préserver, valoriser et diversifier l'agriculture locale pour répondre aux besoins du territoire

Orientation stratégique n°2

Promouvoir des modes de production de qualité et une agriculture adaptée au changement climatique

Enjeux associés

Maintien du foncier agricole, installation et transmission des exploitations

Diversification de l'offre agricole locale et augmentation de la résilience du territoire

Développement des productions de qualité

Réponse agronomique aux défis du changement climatique

Maintien voire amélioration de la qualité de l'eau (pression intrants et pesticides)

II. Etat des lieux

3.3. Transformation



TERRALIM
Territoires & Alimentation

Organisation de la transformation sur le PAiT



- **3 acteurs majeurs, 2** restent principalement tournés vers les **circuits longs**
- **4 moulins artisanaux ou semi-industriels**
- **Une filière « Garantie blé Rhône-Alpes »**
- Des moulins principalement tournés vers le bio et les circuits courts



- **Compagnie d'abattage à Bourg-en-Bresse**
- **Collectif qui souhaite créer un abattoir petits ruminants (fermeture de l'atelier à Bourg)**
- **Passage par Bovi coop (vente de bêtes sur pied)**
- **5 abattoirs de volailles dédiés aux circuits courts** à proximité du territoire
- Abattoirs à la ferme (volailles)
- Transformation à la ferme et vente en direct



- **2 acteurs majeurs : Bressor et la laiterie coopérative d'Étrez**
- Un projet en réflexion sur du yaourt bio (lycée agricole)



- Acteur majeur : la Maison Héritier
- Cardon comme source de revenus supplémentaires pour les céréaliers

La transformation sur le PAiT – Synthèse des enjeux

Orientation stratégique n°3

Réancrer les circuits d'approvisionnement alimentaires via la relocalisation des filières

Enjeux associés

Maintien des activités d'élevage via la transformation

Relocalisation des filières céréales (pain local)

Maintien et développement d'outils de transformation collectifs

II. Etat des lieux

2.4. Distribution



Cartographie des lieux de distribution

- 5 communes sur 34 ne possèdent aucun point de vente alimentaire.
- Les points de vente généralistes (supermarchés, supérettes, épiceries) sont concentrés à l'Ouest. Certains présentent des produits locaux dans les rayons.
- Les marchés sont peu développés au Nord du territoire, et la majorité se tient durant la semaine.
- L'offre de produits en vente directe compense l'absence de point de vente généraliste en proposant souvent une large gamme de produits.

5 Supermarchés

13 Supérettes et épiceries

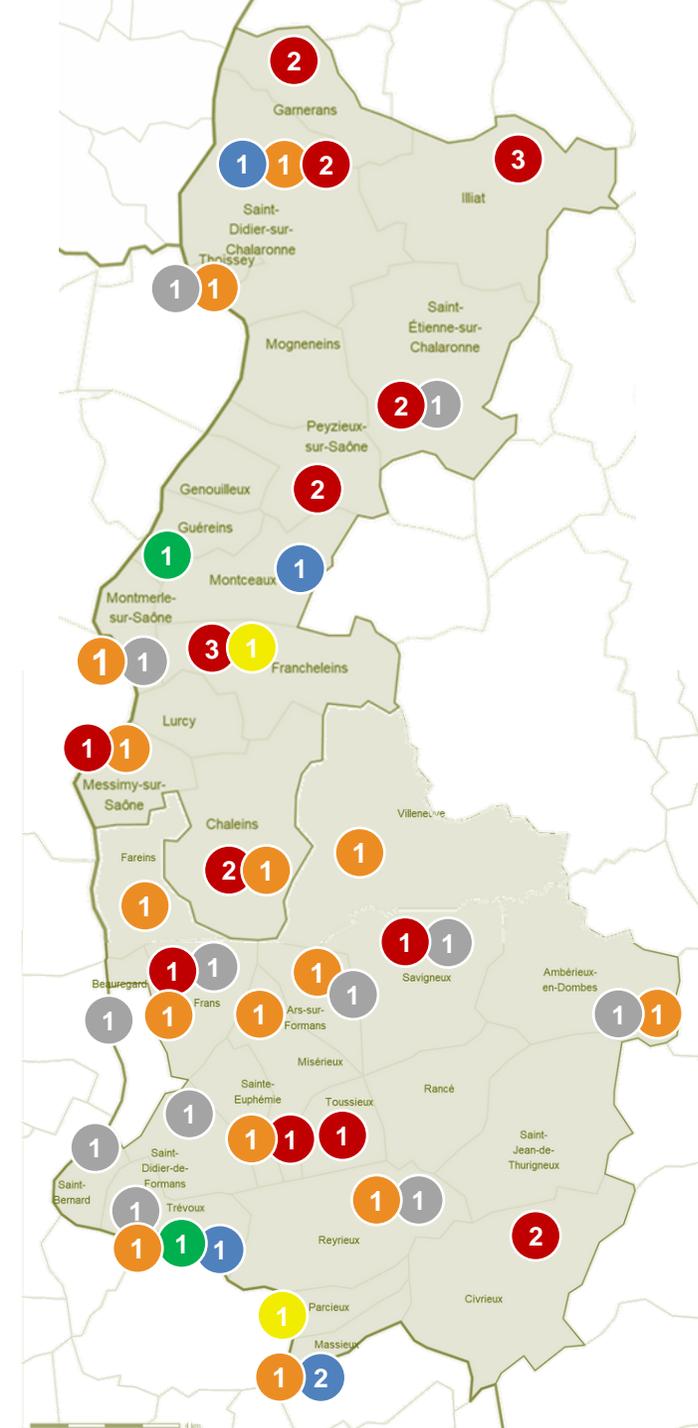
2 Primeurs

2 Magasin de produits locaux

15 Marchés

23 Agriculteurs qui vendent à la ferme

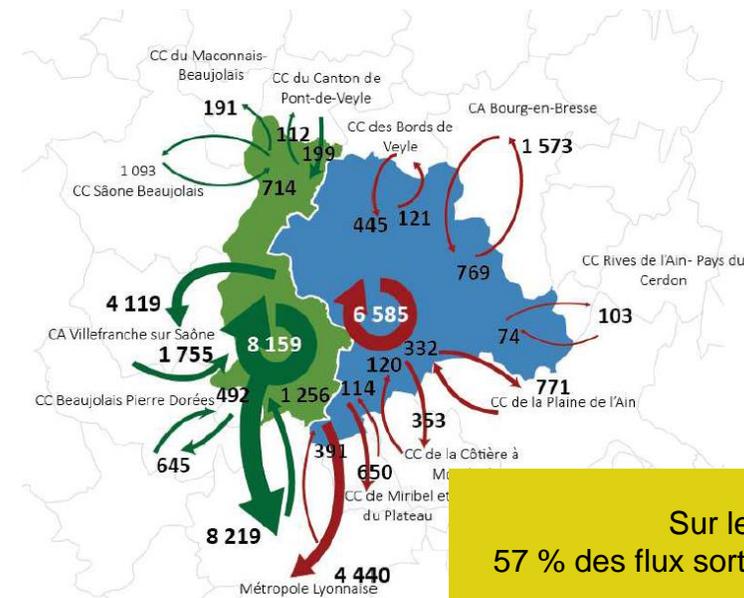
Sources : Chambre d'agriculture 2020, saveurs de l'Ain 2024, données SIRENE décembre 2023, entretiens, tourisme-val-de-saone.fr, ars-trevoux.com, ccsvs.fr



Part de la population dépourvue de commerces alimentaires

Territoire	Part de la population dépourvue de commerces alimentaires dans sa commune, en % 2018, Insee- BPE et RP
CC de La Veyle	63
CC Dombes Saône Vallée	40,8
CC Bugey sud	39,4
CC Val de Saône Centre	39,2
CC de La Dombes	37,7
CC Bresse et Saône	28,5
CC Haut - Bugey Agglomération	28,3
Plaine de l'Ain	27,5
CA Bassin de Bourg-en-Bresse	22,7
CC de la Côtière à Montuel	22,5
Région	16,5
France	15,5
CC Pays de Gex	14,9
CC du Pays Bellegardien	14,9
CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon	10,7

La part de la population dépourvue de commerces alimentaires dans sa commune est largement supérieure aux moyennes régionales et nationales (respectivement 16,5 et 15,5 %).

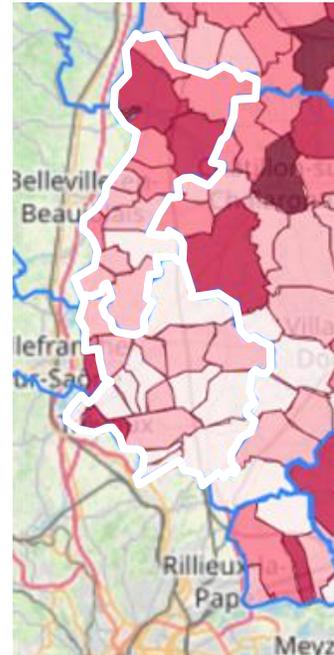


Sur le PAiT :
57 % des flux sortants vont vers Lyon

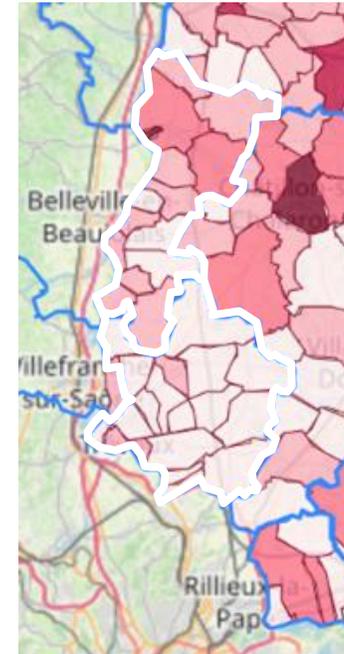
Précarité alimentaire et aide alimentaire

→ Mises à part les communes de St Etienne sur Chalaronne et St Didier sur Chalaronne, **les communes du PAiT sont peu concernées par la précarité alimentaire**. Le Nord du territoire est un peu plus touché que le Sud.

Comparaison avec les communes du département



Comparaison avec les communes de la France entière



Niveau de risque de précarité alimentaire



Précarité alimentaire et santé

Diabète

- Sur le département de l'Ain : un nombre de nouvelles personnes traitées pour un diabète **dans la moyenne nationale** (337 pour 100 000 habitants en 2020) (pas de données détaillées par type de diabète).
- Au niveau national : une augmentation continue du nombre de diabètes de type 2, liée en partie à une augmentation du surpoids, de l'obésité et de la sédentarité.

Obésité

- Sur la Région Rhône-Alpes : **16,9 % d'obésité en 2020**, similaire à la moyenne nationale. **Augmentation de 2 points depuis 2012.** (Obésité : IMC \geq à 30)
 - Enquête en grande section de maternelle 2012-2013 :
 - 10 % des enfants de cette classe en surcharge pondérale (12 % en France)
 - 2,8 % obésité (3,5 % en France)
 - 14,4 % d'obésité chez les élèves en ZEP (16,6 % en France)
- Les facteurs de précarité augmentent le risque d'obésité

Cancers

- Les cancers les plus fréquents liés aux facteurs nutritionnels (alcool, surpoids obésité, alimentation, activité physique) sont ceux du côlon-rectum et du sein.
- Taux standardisé de mortalité entre 2012 et 2016 pour 100 000 habitants :
 - Cancer du sein : environ **29,5** sur le territoire du PAiT, 32 en France
 - Cancer colorectal : environ **28,5** sur le territoire du PAiT, **plus élevé que la moyenne nationale (26)**

→ L'augmentation du nombre de personnes diabétiques, obèses et du nombre de cancers est un enjeu national qui doit être traité dans le cadre du PAiT, en lien avec l'ARS

La distribution sur le PAiT - Synthèse des enjeux

Orientation stratégique n°4

Favoriser une alimentation locale, saine et accessible à tous

Enjeux associés

Développement des circuits courts par le maillage du territoire de points de vente de produits locaux (accessibilité géographique)

Promotion de pratiques d'achat durables (accessibilité cognitive)

Structuration de filières de qualité pour l'aide alimentaire (accessibilité financière)

II. Etat des lieux

2.5. Restauration collective



TERRALIM
Territoires & Alimentation

Analyse de l'enquête restauration collective municipale

Chiffres clés	
Nombre de réponses à l'enquête	35
Nombre de gestionnaires	39
Nombre de cantines	44
Nombre de repas par an	610 540
Etablissements en gestion directe	3
Etablissements en gestion concédée	27
Etablissements en gestion mixte	1

Définitions liées aux circuits de proximité

Circuit court :

un intermédiaire **maximum** entre le producteur et le consommateur final
→ un circuit court n'est pas forcément de proximité, et inversement

Vente directe :

aucun intermédiaire entre le producteur et le consommateur final

Produit local :

définition qui varie selon l'interlocuteur, échelle pouvant aller de la commune à 200 km aux alentours

Définition d'un produit durable au sens de la loi Egalim

Ces indicateurs sont à remplir régulièrement sur le site <https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr>



50 % de produits durables dont au moins 20 % de produits bio

- Produits **SIQO** (bénéficiant d'un Signe d'Identification de Qualité ou d'Origine)
- Produits bénéficiant de mention valorisante : **HVE** niveau 2 (jusqu'au 31/12/2026) et 3, mention « fermier » ou « produit de la ferme » ou « produit à la ferme »
- Produits issus de la pêche maritime bénéficiant de l'écolabel « **Pêche Durable** »
- Produits bénéficiant du logo « **Région ultrapériphérique** »
- **Produits « équivalents »** aux produits bénéficiant de ces signes, mentions, écolabels ou certifications
- Produits acquis selon des modalités prenant en compte les coûts imputés aux **externalités environnementales liées au produit pendant son cycle de vie**.
- Produits performants en matière de protection de l'environnement et de développement des approvisionnements directs (loi Climat et résilience)
- Produits issus du commerce équitable (loi Climat et résilience)



⚠ Pourcentage calculé en valeur (HT) d'achat de produits alimentaires par année civile

Obligations des lois Egalim et climat et résilience



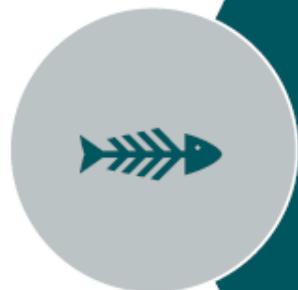
Alimentaire

- 50 % minimum de produits durables et de qualité dont 20% minimum de bio (01/2022),
- 60% de viandes et poissons durables et de qualité (01/2024),
- Information permanente et communication sur la part de produits durables (08/2021),
- Information et consultation régulières des usagers sur la qualité des repas (10/2018),
- Diversification des sources de protéines (10/2018),
- Repas végétarien au moins une fois par semaine (11/2019)
voire choix végétarien quotidien (pour les collectivités volontaires).



Réduction des plastiques

- Interdiction des bouteilles d'eau plastique en restauration scolaire (01/2020),
- Interdiction des ustensiles à usage unique en plastique (01/2020),
- Interdiction de l'utilisation de contenants alimentaires de cuisson, réchauffe ou de service en matière plastique en restauration scolaire (01/2025 ou 01/2028 si commune de moins de 2000 habitants).



Limitation du gaspillage alimentaire

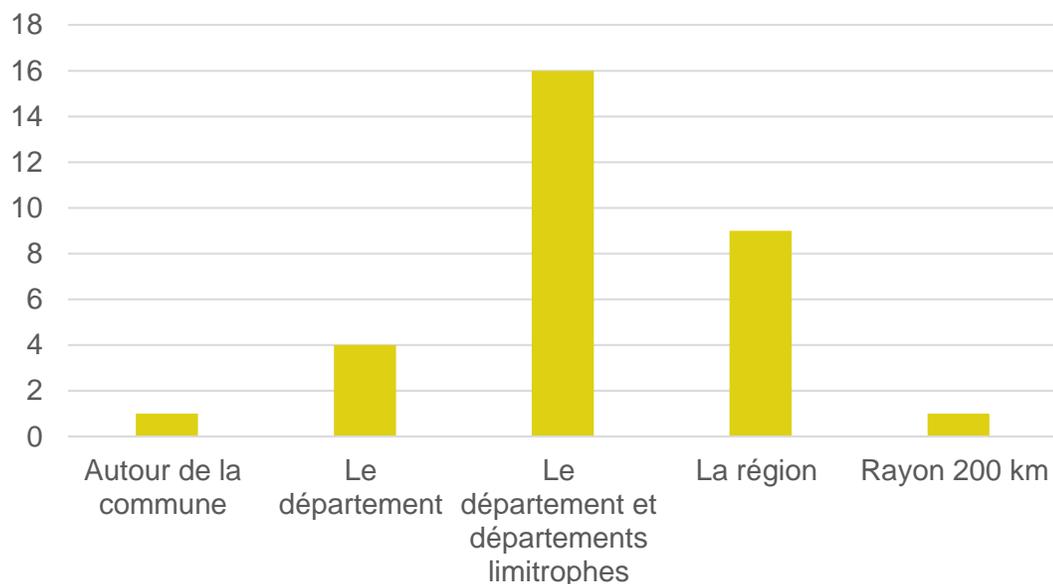
- Diagnostic puis mise en place d'une démarche de lutte contre le gaspillage (10/2020),
- Solution de réservation de repas (sur la base du volontariat et à titre expérimental),
- Interdiction de rendre impropres à la consommation les excédents alimentaires encore consommables (01/2020),
- Mise en place d'un convention de don aux associations (cuisines de plus de 3000 repas) (10/2020).

Les restaurants scolaires et la loi Egalim

	Nombre d'établissements qui auraient besoin d'accompagnement	Nombre d'établissements qui tendent à respecter la loi Egalim	Nombre d'établissements qui respectent la loi Egalim	
	Part d'achat de produits bio	28	3	1
	Part d'achat de produits de qualité	22	5	5
	Diversification des sources de protéines	22	13	
	Menu végétarien hebdomadaire	10	25	
	Information des convives	25	10	
	Substitution du plastique	18	17	
	Lutte contre le gaspillage alimentaire	14	21	

Travail avec les filières locales

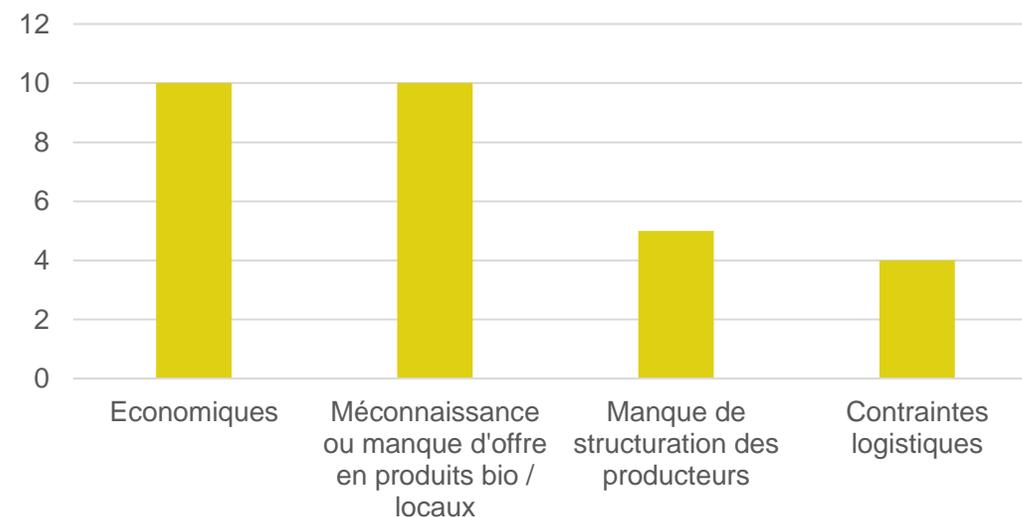
Quelle est votre définition d'un produit local ?



Les établissements utilisent majoritairement l'échelle départementale pour qualifier un produit de local.

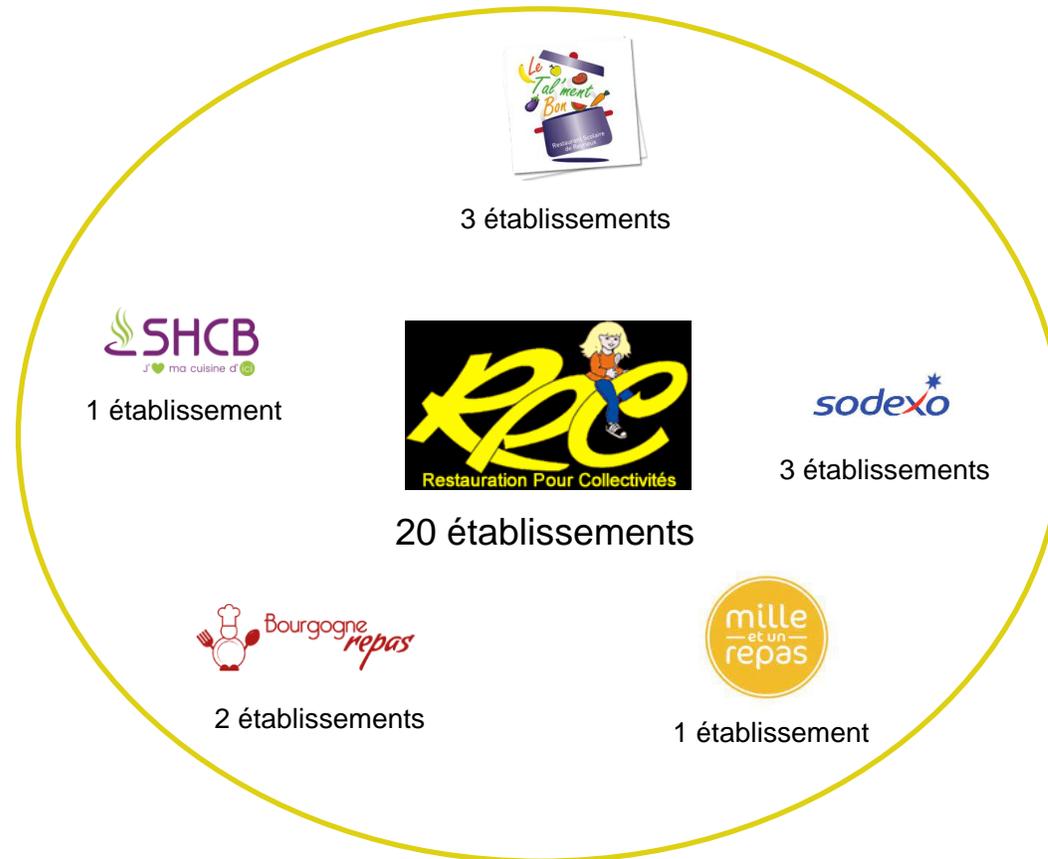
- Les établissements considèrent les produits bio et/ou locaux comme plus chers que les produits qu'ils commandent habituellement.
- La plupart méconnaissent l'offre en produits locaux, ou estiment que l'offre n'est pas assez structurée pour répondre à leurs demandes.

Quels sont vos principaux freins à la mise en place de produits bio et locaux dans les menus ?



Les prestataires de la restauration collective

Les prestataires de restauration collective du territoire



Structuration de la logistique pour l'approvisionnement de la restauration collective



- La plateforme numérique Agrilocal01 :
 - vise à favoriser l'approvisionnement de la restauration collective auprès des filières locales tout en respectant les procédures des marchés publics,
 - met en relation des fournisseurs locaux et des acteurs de la restauration collective,
 - ne propose pas de service logistique

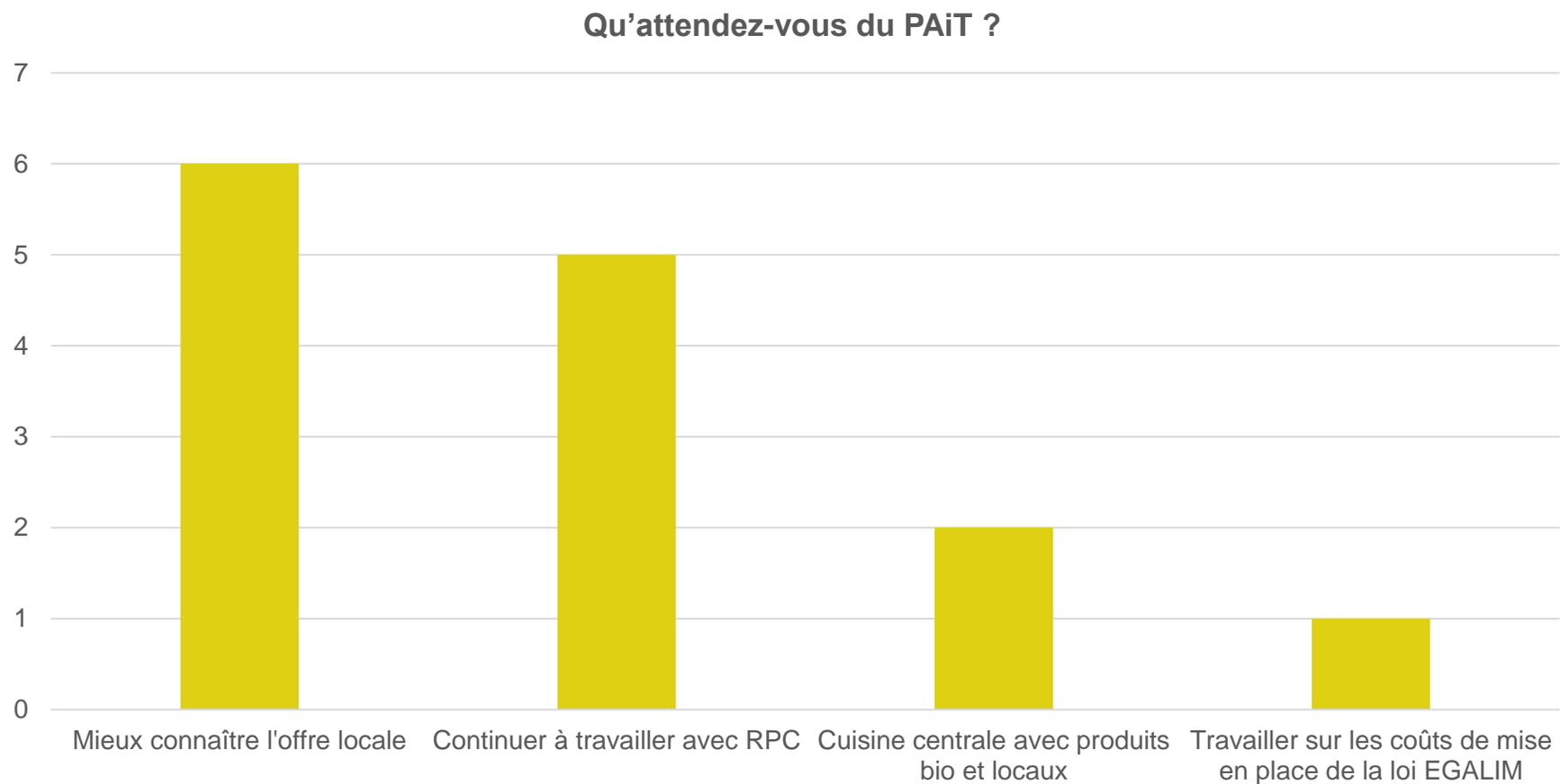


- La plateforme coopérative La bio d'ici est située à Chambéry. **Son rayonnement logistique inclut le territoire du PAiT.**

« Je fais partie d'Agrilocal01, ils ne m'ont jamais rien pris donc je ne réponds plus aux demandes. Ca doit être à cause du prix : mes poulets font 3 kg et non 1,5 car je les tue à l'âge adulte. Les produits d'Agrilocal viennent du producteur mais c'est du pas cher, ça marche super bien mais c'est toujours les mêmes qui fournissent. »

Eleveur de volailles, Toussieux

Les attentes vis-à-vis du PAiT

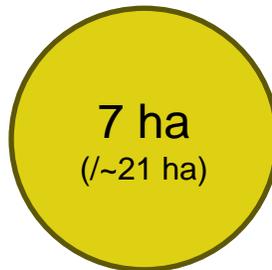


Mise en adéquation de l'offre et de la demande

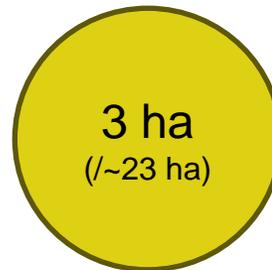
Surfaces agricoles nécessaires pour fournir la restauration scolaire municipale sur le territoire du PAiT



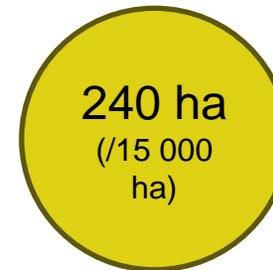
Fruits



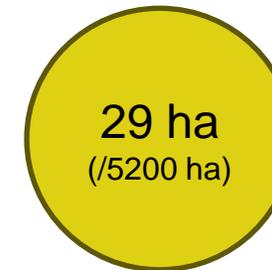
Légumes



Elevage



Céréales et
légumineuses



La restauration collective sur le PAiT - Synthèse des enjeux

Orientation stratégique n°5

Améliorer les pratiques durables de la restauration collective territoriale

Enjeux associés

Sensibilisation à l'alimentation durable

Accompagnement à l'atteinte des objectifs de la loi Egalim

Relocalisation des approvisionnements

III. Des objectifs opérationnels aux trois ateliers de concertation



TERRALIM
Territoires & Alimentation

Des ateliers pour des pistes d'actions répondant aux objectifs stratégiques issus du diagnostic

1

Atelier Restauration collective

Date prévue : le 12 juin après-midi

Objectif stratégique identifié :

Améliorer les pratiques durables de la restauration collective territoriale

2

Atelier Agriculture - foncier, installation, transmission, diversification et adaptation aux changements climatiques

Date prévue : le 1^{er} ou 2 juillet matin

Objectifs stratégiques identifiés :

- Préserver, valoriser et diversifier l'agriculture locale pour répondre aux besoins du territoire
- Promouvoir des modes de production de qualité et une agriculture adaptée au changement climatique
- *Réancrer les circuits d'approvisionnement alimentaires via la relocalisation des filières*

3

Atelier Consommation, Circuits de proximité

Date prévue : le 1^{er} ou 2 juillet matin

Objectifs stratégiques identifiés :

- Favoriser une alimentation locale, saine et accessible à tous
- *Réancrer les circuits d'approvisionnement alimentaires via la relocalisation des filières*



Victor Vachelard
Nadège Noisette



Camille Millot

